



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## Procès-verbal de la séance du conseil d'administration Jeudi 9 février 2017

---

Le proviseur ouvre la séance à 18h03.  
Un secrétaire de séance est désigné.  
Le proviseur présente l'ordre du jour qui est approuvé à l'unanimité.  
Le PV du conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2016 est adopté.

### **Bilan des sanctions disciplinaires**

Au regard du nombre important de sanctions disciplinaires prises par le chef d'établissement et de l'observation de nombreuses incivilités, un courrier ainsi qu'une note de service ont été adressés aux élèves et au personnel de l'établissement afin de rétablir un climat propice aux apprentissages.  
Le proviseur souligne la nécessité de prise en charge collective du comportement des élèves de l'établissement.

Aux questions des membres du conseil d'administration, le chef d'établissement répond que les agents, les enseignants, l'ensemble du personnel du lycée sont tenus d'intervenir.  
Cette mission ne peut être assurée par la seule circulation des assistants d'éducation dans les couloirs.  
A la demande des membres du conseil d'administration, le tableau récapitulatif des sanctions comptabilisées depuis le mois de septembre 2016 sera joint au procès verbal de cette séance.

### **Contrat d'objectifs tripartite**

Au niveau académique, pour chaque établissement, le contrat d'objectifs tripartite est **un outil de pilotage pédagogique et éducatif, construit et partagé avec les équipes.**  
Il est signé entre le chef d'établissement, l'autorité académique et la région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de quatre ans (2017-2021).  
Il comprend un diagnostic, deux à quatre objectifs, des leviers stratégiques, des mesures d'accompagnement et des indicateurs de réussite (circulaire 2015-004 du 14-01-2015, BO n°3 - 2015).  
Il sera présenté au conseil d'administration le 10 avril 2017.

### **Liaison 3<sup>ème</sup> - seconde**

Une réflexion collective portant sur les diverses actions de liaison possibles entre les lycées et les collèges est conduite à l'échelle du bassin de formation Beaujolais-Val-de-Saône.  
Des rencontres entre enseignants de collège et de lycée, regroupés par champs disciplinaires, auront lieu au cours du troisième trimestre.  
Les évolutions induites par la récente réforme du collège (Enseignements Pratiques Interdisciplinaires, Livret de Scolarité Unique, nouvelles modalités de mise en œuvre de d'Accompagnement Personnalisé) auront des incidences sur les enseignements au lycée.

### **Préparation de la rentrée scolaire 2017-2018**

La préparation de la prochaine rentrée scolaire, 2017-2018, s'établit en plusieurs étapes.



La première porte sur la prévision d'effectifs établie suite aux échanges entre le chef d'établissement et les services académiques et présentée au conseil d'administration du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

La deuxième est celle de la notification de la dotation globale horaire le 18 janvier 2016 pour présentation au conseil d'administration du 9 février et retour de la ventilation disciplinaire prévisionnelle aux services académiques avant le 17 février.

L'étude prévisionnelle en février relève d'une probabilité formée par le raisonnement sur les choses futures, c'est-à-dire avec des incertitudes qui sont :

- ▶ Le résultat de l'affectation en classe de seconde fondée sur l'attractivité du lycée Louis Armand pour les 14 collèges de la zone géographique proche et les élèves aspirant à l'admission en pôle espoirs rugby et en sections sportives (hors secteur ...).

L'estimation est de 14 classes de seconde dont une à effectifs réduits, c'est-à-dire ne bénéficiant pas du volume coût divers, à hauteur de 10 heures.

- ▶ Le bilan de l'orientation en fin de seconde vers les classes de première (90 à 91 % des élèves de 2<sup>ème</sup>) selon une distillation encore incertaine, notamment choix de la filière ES ou S/SI ou S/SVT ou STI2D.

- ▶ Le passage de première générale et technologique en terminale dont la moindre variable pourrait avoir une incidence sur les structures en terminale scientifique.

Ainsi en TS, nous attendons 136 élèves pour 4 classes à effectifs complets dont une à 32 élèves. Cette hypothèse comporte le risque d'une combinaison des options, des langues, d'alignements complexes et peut être impossible.

L'autre possibilité est celle d'un effectif supérieur à 140 élèves (suite à moins de redoublements et plus de non réussite au bac), ce qui conduirait à 3 classes à effectifs complets et 2 sans dédoublement.

Dans ce cas, les heures, pour la plupart seraient attribuées par le rectorat.

### Structures prévues

115 élèves en 1 ES → 4 classes dont une à effectifs réduits

175 élèves en 1 S → 5 classes à effectifs complets

129 élèves en 1 STI2D

98 élèves en T ES

136 élèves en T S

122 élèves en T STI2D

Le choix du chef d'établissement, malgré les incertitudes pointées, est celui de la présentation de la prévision de répartition de la DHG aux instances réglementaires, début février 2017 au lieu de juin 2017.

Les raisons qui prévalent sont celles de l'usage, du souci d'anticipation et de transparence et d'échange, en parfaite courtoisie.

Le proviseur attire l'attention des membres du conseil d'administration sur :

- ▶ l'ajustement incertain des BMP qui pourrait connaître des variations ;
- ▶ les incidences prévisibles sur l'enveloppe heures-postes en cas d'affectation de personnels à temps partiel, d'un professeur à 18 heures au lieu de 15 et inversement, d'un professeur stagiaire ;
- ▶ des éventuelles modifications des structures en début juillet de celles retenues à ce jour et qui modifieraient l'architecture des répartitions par discipline présentées au CA, voire de certains dédoublements.

Le chef d'établissement demande aux services académiques la création de 2 postes après avis du conseil d'administration :

- ▶ 1 poste en sciences informatique numérique de 18 heures,

- ▶ 1 poste en mathématiques de 18 heures.
- ▶ suppression d'un poste vacant lettres-histoire-géographie pour les filières professionnelles.

Le chef d'établissement précise les prévisions de structures pédagogiques arrêtées par les services académiques après proposition de ces derniers, sur la base des effectifs prévisionnels pour chaque niveau de classe (tableau joint).

▶ **Niveau seconde générale et technologique**

- ◆ Année scolaire 2014-2015 : 385 élèves (11 divisions)
- ◆ Année scolaire 2015-2016 : 406 élèves (12 divisions)
- ◆ Année scolaire 2016-2017 : 444 élèves (13 divisions)

Année scolaire 2017 2018 : prévisions DOS 471 élèves (13.5 classes)

▶ **Niveau 1<sup>ère</sup> générales et technologiques, en septembre 2016**

Rentrée 2016 : 375 élèves ; 3 divisions de 1<sup>ère</sup> ES ; 5 divisions de 1<sup>ère</sup> S-SVT et 4 divisions de 1<sup>ère</sup> STI2D.

Année scolaire 2017 2018 : prévisions DOS 419 élèves, 3.5 divisions en 1<sup>er</sup> ES, 51<sup>er</sup> S, 4 1<sup>er</sup> STI2D

▶ **Niveau terminales générales**

Rentrée 2016 309 élèves , 3 TES, 5 TS et 3 TSTI2D

Année scolaire 2017 2018 : prévisions DOS : 356 élèves, 3TES, 4 TS, 4 TSTI2D

Les documents sont présentés sur une base de travail (choix des dédoublements ...) identique à celle de la présente année scolaire. Le chef d'établissement réunira les équipes pédagogiques courant avril-mai afin d'affiner la réflexion et les orientations pédagogiques basées sur la réussite des élèves – accompagnement personnalisé, enseignement moral et civique, travail en équipe pédagogique ...

L'ajustement sera réalisé après l'affectation / inscriptions donc à partir de juillet 2017 (hors demandes de redoublement en terminale).

La dotation pour les filières générales et technologiques est de 1535,5 heures postes et 186 HSA.

▶ **Les filières professionnelles**

342 élèves, structures pédagogiques figurant au document annexé.

Pour la 3<sup>ème</sup> Prépa Pro, la réflexion est à conduire à partir des textes réglementaires attendus.

SEP : 663 heures dont 629,5 HP, 33,5 HSA et 10 IMP.

Les documents descriptifs de la ventilation ont été adressés aux membres du conseil d'administration :

- ◆ Tableaux des postes par matière (postes définitifs, BMP, CSD et CSR)
- ◆ Prévision des dédoublements 2017-2018
- ◆ Prévision de répartition TPE 2017-2018 / Prévision répartition EMC 2017-2018 / Prévision répartition AP 2017-2018
- ◆ Tableau structures prévisionnelles.

Le chef d'établissement complète cette présentation par les points suivants :

- ◆ Les horaires officiels sont respectés, les dédoublements / regroupements sont optimisés en fonction des moyens attribués ;
- ◆ La nécessité de disposer d'une marge horaire de 8 à 10 heures pour pouvoir assurer les alignements et barrettes et la nécessité, parfois, d'un groupe supplémentaire, par exemple : élèves de pôle rugby + élèves de sections sportives + respect du choix des langues vivantes (italien...) ;
- ◆ Le tableau diffusé laisse apparaître une non-consommation, un solde de 20 heures, à ce jour.

Ces moyens « appartiennent » au lycée et seront ventilés en juin selon les besoins exprimés par les différentes matières et les variations évoquées. En aucun cas il n'est prévu de « les rendre » aux services académiques.

► **Questions et observations des représentants des personnels enseignants**

◆ A la question relative à la possibilité d'une création de poste en SII mécanique à la place d'un BMP, le chef d'établissement répond que la situation des structures en STI2D mérite d'être stabilisée dans le temps. Il est difficile, actuellement, de garantir la pérennité de 4 classes en 1<sup>ère</sup> STI2D sur le long terme. L'ouverture d'une filière STI2D au lycée de Tarare appelle à la plus grande prudence sur l'évolution des effectifs du lycée Louis Armand en filière technologique.

◆ la demande de création d'un poste en lettres est soumise aux mêmes aléas ; la situation n'est pas suffisamment stabilisée et l'éventualité de structures en diminution (13 secondes, 3 classes de 1<sup>ère</sup> STI2D) réduirait considérablement le nombre d'HSA.

◆ Un membre du conseil d'administration souligne l'importance des dédoublements et regrette la baisse de la dotation.

Avis sur la création d'un poste en mathématiques, un poste en sciences industrielles de l'ingénierie-SIN et la suppression d'un poste en lettres-histoire.

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Répartition de la DHG**

Des membres du conseil d'administration déposent une motion jointe au procès verbal du CA.

**Pour : 7**

**Contre : 14**

**Abstention : 1**

La proposition de répartition des heures est rejetée.

**Contrats et conventions**

► Le CA autorise le chef d'établissement à signer, avec LINDE, la convention de mise à disposition d'une bouteille de gaz.

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

► Le CA autorise le chef d'établissement à signer, avec l'ADAPEI de l'Ain, une convention de partenariat pour la conception d'un dépilateur de palettes.

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

► Le CA autorise le chef d'établissement à signer un contrat avec EUROFINS pour le suivi hygiène et qualité du lycée.

**Pour : 22**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

La séance est levée à 19h30.

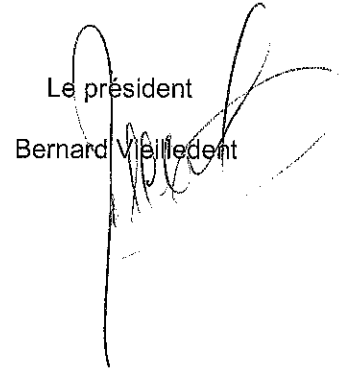
Le secrétaire

Jérôme Champion



Le président

Bernard Vieilledent



Les représentants élus des enseignants et des parents d'élèves FCPE du lycée Louis Armand souhaitent mettre en évidence les points suivants concernant la DHG et sa répartition :

- Une enveloppe globale insuffisante mettant en concurrence les différentes disciplines et ne permettant pas des dédoublements en nombre suffisant ;
- La non prise en compte des spécificités de notre lycée : son profil scientifique et sportif nécessite une DHG plus importante ;
- Un poids encore accru des heures supplémentaires (12 %) ;
- Des documents de travail ne faisant pas apparaître le calcul des besoins par discipline ;
- La nécessité de créer deux postes en lieu et place de BMP dans deux disciplines où les besoins dépassent largement les heures postes (SI Ing méca et Lettres modernes).

En conséquence, les représentants élus des enseignants et des parents d'élèves FCPE du lycée Louis Armand votent contre la proposition de répartition de la DHG, et réclament la création de deux postes supplémentaires, ainsi qu'une révision à la hausse du nombre d'heures postes attribuées.

## SANCTIONS ANNEE SCOLAIRE 2016/2017 (de septembre 2016 à décembre 2016)

### FILIERES GENERALES

Niveau	Avertissement		Blâme		Nombre de jours d'exclusion 2016					Total jours d'exclusion			suspension section sportive		Conseil de discipline				
	2015	2016	2016	2016	Classe	Lycée	Internat	Sursis	2015	Q (J/E)	2016	Nombre d'élèves	Q (J/E)	2016	Nombre d'élèves	Q (J/E)	2015	2016	
SECONDE	8	25 (dont 24)	0	0	17	10	7	0	29	1,93	34	15	1,70	1,70	20	1,70	0	0	2
PREMIERE	10	6	2	0	9	10	6	0	40	1,90	25	21	1,67	1,67	15	1,67	0	0	1
TERMINALE	2	7	2	0	14	14	2	0	6	0,75	30	8	2,50	2,50	12	2,50	2	0	1
TOTAL GÉNÉRAL	20	38	4	0	40	34	15	0	75	1,70	89	44	1,89	1,89	47	1,89	1	0	4

\* sanctions prises à l'issue des conseils de classe

### FILIERES PROFESSIONNELLES

Niveau	Avertissement		Blâme		Nombre de jours d'exclusion 2016					Total jours d'exclusion			suspension section sportive		Conseil de discipline				
	2015	2016	2016	2016	Classe	Lycée	Internat	Sursis	2015	Q (J/E)	2016	Nombre d'élèves	Q (J/E)	2016	Nombre d'élèves	Q (J/E)	2015	2016	
3ème PREPAPRO	0	0	0	0	2	5	0	0	6	1,50	7	4	2,33	2,33	3	2,33	0	0	0
1ère année CAP	0	2	0	0	7	15	0	0	9	2,25	24	4	3,00	3,00	8	3,00	0	0	0
Terminale CAP	1	0	4	0	2	4	0	0	2	2,00	10	1	2,00	2,00	5	2,00	0	0	0
SECONDE BAC PRO	0	0	0	0	4	16	0	0	22	2,00	20	11	3,33	3,33	6	3,33	0	0	1
PREMIERE BAC PRO	0	0	1	0	3	4	0	0	8	2,00	8	4	2,00	2,00	3	2,00	0	0	0
TLE BAC PRO	0	1	1	0	3	0	4	0	23	2,56	9	9	2,25	2,25	4	2,25	0	1	0
Total filières professionnelles	1	3	6	0	21	44	4	0	70	2,12	78	33	2,69	2,69	29	2,69	0	1	1

Total Filières générales et professionnelles	21	41	10	0	61	78	19	0	145	1,88	167	77	2,20	2,20	76	2,20	5	2	5
--	----	----	----	---	----	----	----	---	-----	------	-----	----	------	------	----	------	---	---	---